

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 11 juillet 2023

DATE de convocation et d'affichage

5 juillet 2023

DATE de publication de la délibération

12 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 21

Votants 25

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie (arrive au point 12 à 20h00), Adjoints ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure (arrive au point 13 à 20h05), QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : GARÇON Isabelle donne pouvoir à BOSSARD Nelly, LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLÈRE Roger. BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon. BLANDIN Béatrice donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine.

Secrétaire de séance : BOLIVARD Régis, à qui il est adjoint un auxiliaire, PICARD Hervé.

N°110723-6 : Budget Assainissement : décision modificative n° 1

Monsieur Blaise TOUZARD précise qu'une erreur s'est glissée dans la reprise du résultat de la SI 2022 du budget Assainissement au budget primitif 2023. Le résultat de la SI 2022 fait état d'un excédent d'investissement de 334 443,30€ qui a fait l'objet d'une approbation (délibération n°170323-4) et d'une affectation en report en SI au budget 2023 (délibération 070423-10). Or lors de l'élaboration du BP 2023, il a été repris la somme de 334 443,90€ au lieu de 334 443,30 €. Il y a lieu de modifier le budget primitif 2023 section d'investissement du budget Assainissement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Compte 2315 Immobilisation en cours	-0,60€	001 report de l'excédent d'investissement 2022	-0,60€
TOTAL	-0,60€		-0,60€


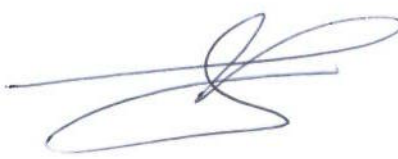
La Commission « Finances » réunie le 4 juillet 2023, approuve cette décision modificative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 du Budget Assainissement 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance, Régis BOLIVARD
	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 12 juillet 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 12 juillet 2023